



Service de l'état civil

Où obtenir les pièces justificatives ?

+ Extrait avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance :

- ⇒ Pour les passeports et les cartes nationales d'identité, la copie de l'acte de naissance n'est pas nécessaire si vous êtes né dans une ville qui a dématérialisé son état civil, comme Issy-les-Moulineaux.

C'est également le cas si votre acte de naissance est retranscrit au Service central d'état civil (personnes nées à l'étranger).

Liste des villes concernées par la dématérialisation de l'état civil :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- ⇒ Si votre mairie de naissance ne fait pas partie de cette liste, adressez-lui une demande de copie d'acte de naissance, soit via son site internet, soit par courrier, soit directement sur place.



+ Certificat de nationalité française :

- ⇒ au Tribunal d'Instance de Vanves, 34 rue Fratacci 92170 VANVES - Tél. : 01 41 90 11 12.

+ Déclaration de nationalité française :

- ⇒ au Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration.

+ Déclaration de perte :

- ⇒ établie en Mairie lors du dépôt du dossier de demande de passeport ou de carte d'identité ; elle peut également être pré-remplie en ligne sur le site service-public.fr, imprimée puis amenée en mairie.



+ Déclaration de vol :

- ⇒ au Commissariat de Police, 22 avenue Victor Cresson 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - Tél. : 01 46 48 14 00.

+ Déclaration conjointe d'autorité parentale :

- ⇒ auprès du greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Greffe de l'état civil, bureau n°232 - 179-191 avenue Joliot-Curie 92020 NANTERRE cedex - Tél. : 01 40 97 10 10.